

Responsabilité, obligations de sécurité et cadre SUVA

Les prestations de contrôle réalisées par Contrôle Levage Arrimage EPI s'inscrivent dans le cadre des exigences légales suisses, notamment celles édictées par la SUVA, les normes techniques applicables et les règles reconnues de la sécurité au travail.

Les contrôles effectués portent exclusivement sur l'état apparent, la conformité visuelle et fonctionnelle du matériel au moment de l'inspection. Ils ne constituent ni une garantie absolue de sécurité future, ni une validation de l'utilisation du matériel en dehors des conditions normales d'exploitation.

La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sécurité, de l'utilisation correcte du matériel, de la formation du personnel et du respect des prescriptions SUVA incombe exclusivement au client.

Contrôle Levage Arrimage EPI ne saurait être tenu responsable :

- d'un accident survenu après le contrôle,
- d'une utilisation inappropriée ou non conforme du matériel,
- d'une modification, réparation ou intervention effectuée par un tiers après l'inspection,
- du non-respect des recommandations émises dans les rapports de contrôle.

Le client reconnaît que les rapports et certificats délivrés attestent uniquement de l'état du matériel à la date du contrôle et ne dispensent en aucun cas de contrôles intermédiaires, de la surveillance continue et de la responsabilité de l'employeur en matière de sécurité.

Toute responsabilité éventuelle de Contrôle Levage Arrimage EPI est strictement limitée au montant de la prestation facturée.